**[83:A:2]**

 **Affidavit**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AFFIDAVIT DE [*nom*]

 Je soussigné, [*nom*], de la/du [*ville, village, etc.*] de ..., du/de la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., procureur, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Je pratique le droit au sein du cabinet de Mes [*nom du cabinet*], les procureurs du demandeur dans la présente action.

2. L'instruction de la présente action a eu lieu les [*dates*]. Le procès a été tenu devant M. le juge [*ou* Mme la juge] [*nom*] [*ou la mention appropriée*]. À la fin du procès, M. le juge [*ou* Mme la juge] [*nom*] [*ou la mention appropriée*] a réservé son jugement.

3. Les motifs ont été rendus plus tard, soit le [*date*].

4. Sur la foi des renseignements que me communiquent les anciens procureurs du demandeur, Mes [*nom du cabinet*], je tiens pour véridique que ces derniers ont préparé un projet de jugement et qu'ils l'ont adressé aux procureurs du défendeur. Les procureurs du défendeur ont approuvé ce projet et le jugement a été prononcé et inscrit tel quel par la suite.

5. Dans le projet de jugement, Mes [*nom du cabinet*], les anciens procureurs du défendeur, commettent des erreurs concernant les dates d'instruction de l'action, et ils omettent de mentionner que l'affaire a été prise en délibéré et que le jugement n'a pas été prononcé avant le [*date*].

6. Ces erreurs découlent d'un lapsus ou d'une omission.

7. Le taux des intérêts postérieurs au jugement calculés conformément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, L.R.O. 1990, chap. C.43, a connu des fluctuations importantes entre la date réelle du prononcé du jugement [*ou* de l'ordonnance *selon le cas*] et la date figurant par erreur sur le jugement.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.